

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

***Le 3 juillet 2018***

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 juillet 2018, de 19 h 30 à 20 h 56 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller

Absentes : Madame Ghislaine Chamberland, conseillère

Le quorum est atteint.

***1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance***

Le maire, Gervais Darisse, souhaite la bienvenue. Il n'y a aucun contribuable de présent. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

***2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

***3. Suivi et adoption du procès-verbal du 5 juin 2018***

2018.07.3.139.

**RÉSOLUTION**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 5 juin 2018. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité.

***4. Adoption des comptes***

2018.07.4.140.

**RÉSOLUTION**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Josianne Sirois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2018-06-30 pour un montant total de 392 941.75 \$**

***5. Avis de motion pour annuler le règlement no 192-A concernant la gestion du réseau d'eau potable de la municipalité de Saint-***

**André**

255

AVIS DE MOTION

Dépôt d'un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-André adoptera le règlement numéro 192 C visant à abroger le règlement 192A concernant la gestion du réseau d'eau potable de la municipalité de Saint-André.

L'avis de motion est donné par le maire M. Gervais Darisse.

Une copie du projet de règlement no 192C est disponible pour la population.

**6. Nomination d'un maire suppléant**

2018.07.6.141.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat de Mme Ghislaine Chamberland est échu depuis le 30 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner M. Benoit St-Jean au poste de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 septembre 2018.

**7. Affectation des surplus au budget 2018**

2018.07.7.142.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des immobilisations (mise aux normes du Centre des loisirs et mise aux normes incendie du réseau d'eau potable) prévues au Plan triennal d'immobilisations ont été réalisées en 2018, et que la TECQ 2014-2018 paiera la majeure partie des coûts ;

ATTENDU que pour combler, en 2018, la totalité des coûts des projets de la TECQ 2014-2018 (Centre des loisirs et réservoir d'eau potable), le conseil municipal désire affecter le surplus libre de la municipalité et le surplus réservé pour l'aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise l'affectation du surplus libre et du surplus réservé de la façon suivante :

- **Centre de loisirs** : le surplus libre est affecté d'un montant de 44 683,89 \$ qui représente l'excédent de la TECQ ;
- **Mise aux normes incendie du réseau d'eau potable** : le surplus libre est affecté d'un montant de 53 878 \$ et le surplus réservé à l'aqueduc est affecté de 50 000 \$. L'affectation totale est de 103 878 \$ et représente l'excédent de la TECQ.

**8. Affectation du revenu éolien au fonds réservé éolien**

2018.07.8.143.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu un montant de 1 874 \$ du parc éolien Roncevaux 2018 ;

EN EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal affecte ce montant (1 874 \$) au fonds réservé éolien.

**9. Fauchage des accotements de voies municipales : octroi d'un contrat**

2018.07.9.144.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé, par téléphone, des soumissions pour l'exécution des travaux de fauchage des accotements le long des chemins municipaux (environ 10 heures de travail) ;

ATTENDU qu'un seul fournisseur, soit M. Michel Pelletier de Saint-Joseph, a répondu positivement à notre demande pour un tarif de 60 \$/h ;

ATTENDU que les travaux réalisés en 2014, 2015, 2016 et 2017 par M. Michel Pelletier ont été adéquats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un contrat de fauchage de gré à gré des accotements de voies municipales à M. Michel Pelletier pour un montant d'environ 600 \$ + taxes à réaliser avant le 15 août 2018.

**10. Réparation de pavage**

2018.07.10.145.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des travaux de réparation d'asphalte sont à faire dans les rangs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur à faire des travaux d'asphalte pour un montant approximatif de 25 000 \$.

**11. Achat d'une perceuse à percussion**

2018.07.11.146.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fréquemment utiliser une perceuse à percussion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une perceuse à percussion, de marque DeWalt 1/2 pour un montant de 230 \$ plus taxes.

Cette dépense est prévue au budget 2018.

**12. Résolution pour la caisse du Centre de Kamouraska pour attendre le versement de la TECQ**

2018.07.12.147.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le gouvernement a accepté en date du 23 avril 2018 la programmation des travaux révisée pour un montant de 579 947 \$ pour la TECQ

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

(Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) 2014-2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit attendre plusieurs mois après la réalisation des travaux que le MAMOT verse la subvention, mais doit payer les entrepreneurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'ouverture d'un nouveau compte à la caisse du Centre de Kamouraska de Saint-Pascal pour la TECQ 2014-2018 ;

Que le conseil municipal autorise l'emprunt additionnel (de type marge de crédit) de 579 947 \$ pour la TECQ 2014-2018 ;

et le conseil autorise le maire (ou le maire suppléant) et la directrice générale (ou son adjointe) à signer les documents s'y rapportant.

**13. Installation d'une toilette chimique**

2018.07.13.148.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Parc de l'Ancien Quai ne dispose pas d'installations sanitaires ;

ATTENDU que durant la période du terrain de jeux, les toilettes du centre des loisirs sont réservées aux jeunes du terrain de jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'installation d'une toilette chimique au parc de l'Ancien Quai pour un montant de 55 \$ par semaine, à partir du 5 juillet 2018 jusqu'au 23 août 2018.

**14. Don au festival international Eurochestries**

2018.07.14.149.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'un groupe de musiciens du festival international des Eurochestries présentera un spectacle musical à l'église de Saint-André le samedi 11 août 2018 ;

ATTENDU que la venue du festival à Saint-André implique plusieurs commanditaires et qu'il y a lieu que la municipalité s'implique financièrement pour le souper des musiciens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un don de 250 \$ au festival international des Eurochestries pour payer une partie du souper des musiciens et celui de 2 élus du conseil municipal.

**15. ADMQ : Colloque de zone Bas-Saint-Laurent Ouest**

2018.07.15.150.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec, zone 11, organise chaque année un colloque de zone pour les directeurs généraux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André  
et résolu à l'unanimité des conseillers

d'autoriser la directrice générale assister à son colloque de zone qui se tiendra le 6 septembre 2018 à Saint-Cyprien, et de payer l'inscription au montant de 65 \$ plus les frais de déplacement

**16. Réserve forestière**

2018.07.16.151. RÉSOLUTION

ATTENDU les avantages pour une communauté de disposer d'une réserve forestière ;

ATTENDU que la création d'une réserve forestière permettrait à la communauté de protéger un espace naturel et d'en démontrer l'utilité ;

ATTENDU que le lot 4 788 080 du cadastre du Québec est la propriété de l'État depuis près de 50 ans et que ce lot a une superficie d'environ 53 ha ;

ATTENDU que ce lot servirait très bien les intérêts de la communauté s'il était cédé à la municipalité dans l'objectif d'en faire une réserve forestière ;

ATTENDU l'avis ministériel du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation enregistré au Terrier le 23 septembre 1996 concernant le transfert d'autorité de certaines terres au ministre des Ressources naturelles ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André dispose d'un accès public pour accéder à ce lot ;

ATTENDU que la municipalité souhaite établir une réserve forestière sur le lot 4 788 080 du cadastre du Québec ;

ATTENDU que cet avis ministériel permet au MRN d'en disposer conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité demande au MRN de lui céder le lot 4 788 080 du cadastre du Québec aux fins de création d'une réserve forestière.

**17. Avis de non-conformité pour la construction d'une digue**

2018.07.17.152. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu une lettre en date du 21 juin 2018 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux réalisés en 2017 pour l'érection d'une risberme ;

ATTENDU que l'avis de non-conformité soulève des irrégularités concernant l'implantation de la risberme et deux avis administratifs ;

ATTENDU que ces travaux ont été réalisés en régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate l'ingénieur M. Régis Potvin de vérifier les prétentions du ministère et de formuler des mesures correctives si nécessaires.



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

d'entretien courant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un don de 500 \$ au comité du parc de la  
Madone pour financer les travaux d'entretien.

✓ **Modification du bail de Vidéotron**

2018.07.20.156.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Vidéotron, qui possède une tour sur le terrain de la  
municipalité, désire modifier quelque peu le bail de location;

ATTENDU que ces modifications sont minimales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte les modifications au bail avec Vidéotron et  
autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis.

- ✓ **Mme Suzanne Bossé, qui a remplacé le maire au conseil des maires à  
la MRC, donne l'information de la dernière rencontre des maires à la  
MRC.**

**21. Correspondance**

Aucune résolution n'a été passée.

**22. Période de questions**

Comme il n'y a aucune personne dans la salle, aucune question n'a été  
posée.

**– ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-  
trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses  
ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**23. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois la séance  
soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire